

# GARANTIE DÉCÈS SOUDAIN OU ACCIDENTEL SÉNIOR



**PROTÉGEZ CEUX  
QUE VOUS AIMEZ.**

► Vous cherchez une solution pour protéger vos proches des conséquences d'un accident ou d'un décès soudain\* et imprévisible ?

Oui  Non

► Vous souhaitez bénéficier d'un niveau de couverture supérieur ou égal à 15 000 € pour des cotisations mensuelles réduites ?

Oui  Non

Si vous avez indiqué 2 fois oui, nous vous recommandons notre Garantie Décès Soudain ou Accidentel Senior.

**Celle-ci propose 5 niveaux de couverture :**

Niveau de couverture :	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Capital par assuré	15 000€	30 000€	45 000€	60 000€	75 000€

#### Niveau de cotisation mensuelle

Vous seulement	12,60€	22,20€	31,80€	41,40€	51,00€
Vous et votre conjoint	18,45€	33,90€	49,35€	64,80€	80,25€

Tarifs TTC et prestations applicables en 2020.

*La cotisation est calculée en fonction du montant du capital souscrit et du nombre de personnes couvertes par le contrat. Elle est fixe et n'évolue pas selon votre âge.*

\*décès ayant pour cause l'une des 18 maladies couvertes suivant les conditions détaillées dans le Règlement Mutualiste.